

Filière BISS hors contrat

Ce document est destiné à renseigner l'ensemble des familles de la filière BISS du Gymnase, autant celles qui souhaitent inscrire leur enfant pour la première fois que celles qui ont déjà un enfant scolarisé dans l'établissement. Ce texte est tout particulièrement à porter à l'attention des familles qui connaissent peu le système scolaire français : il précise les enjeux d'un enseignement « hors contrat » de l'éducation nationale.

Comment est organisé l'enseignement en France ?

En France, les écoles sont organisées selon trois systèmes d'enseignement différents :

- **Les écoles publiques.** Elles sont administrées par le ministère de l'Éducation Nationale et suivent pleinement les programmes éducatifs français, ses méthodes pédagogiques et ses modalités d'organisation. Les enseignants et personnels sont des fonctionnaires ou assimilés et recrutés par concours. Ces écoles perçoivent en outre des subventions des collectivités locales pour assurer leur fonctionnement. La scolarité dans ces écoles est gratuite. Cependant les familles n'ont pas le choix de l'établissement de scolarisation de leur enfant, celui-ci est fixé par les autorités académiques, notamment en fonction du lieu de résidence des parents.
- **Les écoles privées sous contrat d'association avec l'état.** Ces écoles sont gérées par un organisme local ou national mais proposent un enseignement pleinement conforme aux programmes de l'Éducation Nationale. Les familles choisissent l'école dans laquelle ils souhaitent scolariser leur enfant. Les enseignements et pratiques pédagogiques étant identiques à celles de l'enseignement public, les élèves peuvent à tout moment rejoindre un établissement scolaire public au même niveau que celui suivi dans le cursus privé sous contrat. La préparation des examens est la même que celle des établissements publics : l'obtention d'un diplôme se fait donc selon les mêmes modalités. Les enseignants sont des fonctionnaires ou assimilés, titulaires d'un concours. Cependant, même si ces écoles perçoivent un certain nombre de subventions publiques, le personnel administratif ainsi que la gestion des locaux sont à la charge de la structure : ces écoles sont donc payantes.
- **Les écoles privées hors contrat.** Dans ces écoles, le programme éducatif, les méthodes pédagogiques ainsi que la formation des enseignants sont libres. Ces établissements ne sont donc pas tenus de respecter les programmes de l'Éducation Nationale. De ce fait et par définition même, ces écoles ne peuvent prétendre à aucun financement public : les frais de fonctionnement de ces structures sont donc entièrement à la charge des familles. Par ailleurs, les enfants étant scolarisés dans des cursus qui ne sont pas validés par l'Éducation Nationale, l'inscription vers un établissement public ne peut se faire qu'après un certain nombre de démarches administratives et de validation du niveau scolaire atteint par l'élève.

Dans leur programme éducatif, certaines écoles privées hors contrat peuvent souhaiter préparer leurs élèves à des examens de l'Education Nationale. Ces élèves étant scolarisés dans un cursus « hors contrat », ils ne peuvent préparer leur examen national selon les mêmes modalités que dans un établissement public ou sous contrat et présentent obligatoirement leur examen en candidat libre, ce qui peut modifier la façon d'obtenir un diplôme (pas de prise en compte du contrôle continu par exemple).

Qu'est-ce que « Le Gymnase » ?

Le Gymnase est un établissement scolaire situé au centre de Strasbourg. Il accueille les élèves sur deux sites, Lucie Berger pour les enfants de maternelle (3 ans) à la Cinquième (12-13 ans) et Jean Sturm pour les élèves de la Quatrième (13-14 ans) à la Terminale (17-18 ans).

Le Gymnase propose deux types d'enseignements :

- Un enseignement **privé sous contrat** d'association avec l'état qui va de la maternelle (3 classes) à la terminale (8 classes) et compte plus de 1900 élèves en tout. Comme pour tout établissement privé sous contrat, les enseignements et l'organisation pédagogiques sont pleinement conformes aux programmes de l'Education Nationale. Les diplômes proposés (Brevet des collèges et Baccalauréat) sont préparés selon les mêmes modalités que dans un établissement public. Par ailleurs, une inscription dans un établissement public est possible à tout moment du parcours sans évaluation du niveau de l'élève.
- Un enseignement **privé hors contrat dans la filière BISS**. Celui-ci est dispensé dans une seule classe par niveau de l'équivalent du CP à la Terminale et concerne 240 élèves en tout. Dans l'ensemble, les contenus pédagogiques respectent ceux de l'Education Nationale tout en se conformant aux prescriptions et attendus du Baccalauréat International.

Qu'est-ce que le « Baccalauréat International » (IB) ?

Créé en 1968 à Genève, le système éducatif de l'IB (<https://ibo.org>) s'est peu à peu développé dans le monde entier. La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques de l'IB sont largement reconnues et aujourd'hui plus de 5600 écoles réparties dans plus de 150 pays font partie du « monde de l'IB ». En France, une vingtaine d'écoles proposent tout ou partie des programmes de l'IB.

La pédagogie développée au sein du Baccalauréat International est totalement indépendante des états. Cependant, les contenus pédagogiques peuvent être adaptés au contexte local afin de ne pas introduire une distorsion trop importante entre ce qui est enseigné dans les classes du système national et celles des écoles proposant un programme IB. Basé sur la recherche en sciences de l'éducation, l'IB élabore des méthodes pédagogiques ambitieuses et innovantes. Les élèves sont amenés à développer leur autonomie et à travailler dans un contexte qui favorise l'acquisition des compétences sociales. Les apprentissages font une large part à la recherche personnelle et au développement de compétences transversales. Par ailleurs, l'accent est fortement mis sur la formation des enseignants.

Qu'est-ce que la filière BISS ?

La filière BISS, pour « Bilingual International School of Strasbourg », est la déclinaison du Baccalauréat International au Gymnase. Il s'agit d'un programme d'enseignement paritaire franco-anglais. L'entrée dans la filière est soumise à un test langue anglaise. Les modalités d'enseignement des classes BISS étant spécifiques afin de s'adapter aux attendus de l'IB, ces classes sont par définition « hors contrat ».

Au Gymnase, les classes BISS sont présentes au primaire et au collège, la composante lycée étant progressivement fermée à compter de la rentrée 2023. Vous retrouverez ci-dessous un tableau de synthèse qui reprend à la fois les intitulés de l'Education Nationale et la dénomination retenue au sein du Gymnase.

Primaire / Programme Primaire				Collège / Programme d'Education Intermédiaire			
Educ. Nat.		BISS	Age	Educ. Nat.	Intitulé IB	BISS	Age
CP		BISS 1	6-7 ans	6ème	PEI 1	6°4	11-12 ans
CE 1		BISS 2	7-8 ans	5ème	PEI 2	5°4	12-13 ans
CE 2		BISS 3	8-9 ans	4ème	PEI 3	4°4	13-14 ans
CM 1		BISS 4	9-10 ans	3ème	PEI 4	3°4	14-15 ans
CM 2		BISS 5	10-11 ans				

Au primaire

Au primaire, l'enseignement de la filière BISS se distingue de l'enseignement proposé dans les autres classes par le bilinguisme paritaire français- anglais car toute l'école primaire propose le Programme Primaire (PP) de l'IB depuis son accréditation en 2020.

Les élèves bénéficient des contenus d'enseignement correspondant aux programmes nationaux de l'Education Nationale selon l'approche de l'IB. L'offre pédagogique est donc double.

Les élèves des classes BISS suivent leur enseignement en langue française avec des enseignants de l'Education Nationale et bénéficient d'un enseignement en langue anglaise assuré par des enseignants salariés de l'établissement.

Au collège (PEI)

Au collège l'enseignement de la filière BISS PEI est totalement hors contrat.

Il s'agit d'un cadre pédagogique défini par l'IB dont le contenu est centré sur les programmes de l'Education Nationale. Comme à l'école primaire, il s'agit d'un enseignement bilingue français-anglais, il se découpe en un enseignement disciplinaire organisé par blocs dans un emploi du temps hebdomadaire.

A la fin des quatre années de collège, les élèves en classe de Troisième BISS peuvent de passer le DNB (Diplôme National du Brevet). Etant scolarisés dans un cursus hors contrat, les élèves passent obligatoirement les épreuves en tant que candidat libre. Ils sont cependant accompagnés et préparés durant l'année par les enseignants pour passer cet examen.

Au lycée (DP)

Pour des raisons liées à la fois d'offre pédagogique et à des coûts de structure, les classes de lycée ne seront plus proposées dans les années à venir. Ainsi la classe de PEI 5 (dernière classe du Programme d'Education Intermédiaire mais équivalent de la Seconde en lycée français) ne sera pas ouverte à la rentrée 2023.

La classe de DP 1, équivalent de la Première, ne sera plus proposée à la rentrée 2024. La classe de DP 2, équivalent de la Terminale, ne sera plus proposée à la rentrée 2025.

Le cursus reste cependant ouvert pour les élèves inscrits en 2°4 pour l'année scolaire 2022-2023. Ils poursuivront leur scolarité en Première (DP1) en 2023-2024, puis en 2024-2025 en Terminale (DP2) afin de présenter leur baccalauréat en juin 2025 qui sera la dernière cohorte de lycéens de la filière BISS.

Quelles sont les évolutions attendues dans les années à venir ?

Le Gymnase souhaite pouvoir offrir une possibilité de poursuites d'études dans l'établissement aux élèves de Troisième BISS ainsi qu'aux élèves qui ont un très bon niveau d'Anglais. L'établissement s'engage dans une démarche de demande d'ouverture de Baccalauréat Français International (BFI) en classe de Première pour la rentrée 2024, un cursus sous contrat d'association avec l'Etat. Pour la rentrée 2023, une section franco-anglaise est créée en Seconde afin de préparer les élèves au mieux à l'entrée en Première BFI l'année suivante.